

**DU 17 AU 23 NOVEMBRE :**

**SEMAINE EUROPÉENNE POUR L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**  
**EMPLOI DANS LA POLICE NATIONALE : LES PERSONNES MALADES DEMEURENT**  
**VICTIMES DE DISCRIMINATION DU SEUL FAIT DE LA MUCOVISCIDOSE**

À l'occasion de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes en situation de handicap sous le thème cette année « Handicaps et emploi : l'égalité pour toutes et tous ! », Vaincre la Mucoviscidose dénonce des pratiques discriminatoires à l'embauche de candidats atteints de mucoviscidose au sein de la Police nationale. En 2025, alors que les avancées thérapeutiques permettent à de nombreux patients de mener une vie un peu plus sereine, certains se voient encore refuser leur rêve professionnel – non pas pour des raisons de compétences, mais à cause de leur maladie chronique.

**Des rêves brisés malgré la réussite**

Cette année, plusieurs jeunes candidats atteints de mucoviscidose ont réussi l'ensemble des épreuves du concours d'admission à la Police nationale. Pourtant, lors de la visite médicale, ils ont été déclarés **inaptes**, au seul motif de leur pathologie respiratoire – et ce, malgré des certificats médicaux attestant de leur **aptitude fonctionnelle**.

Parmi eux, certains patients ont grandi avec l'idée d'un avenir incertain. Depuis 2021, des traitements innovants changent la donne et ces patients retrouvent un état de santé stabilisé.

**Du jour au lendemain, ces jeunes s'autorisent enfin à rêver, à faire des projets, à envisager une carrière.... Jusqu'à ce qu'on leur vole leurs rêves pour des raisons profondément discriminantes au motif du seul « risque d'une exposition aux gaz irritants », comme si les plus de 150.000 emplois dans la Police étaient tous exposés à ce risque.** Pourtant, les médecins spécialisés de ces personnes atteintes de mucoviscidose attestent que leur stabilité respiratoire leur permet d'exercer pleinement des fonctions policières.

*« L'Etat pratique une politique de l'emploi discriminatoire manifestement illégale alors qu'il devrait montrer l'exemple »* s'indigne Audrey Chansard, présidente de Vaincre la Mucoviscidose.

**Une discrimination contraire à la loi et aux valeurs républicaines**

Ces discriminations systématiques et ces refus d'intégration sont en contradiction flagrante avec le cadre légal et éthique français et international :

- **La Convention relative aux droits des personnes handicapées (ONU, 2006)** garantit l'accès à l'emploi sans discrimination liée au handicap.
- **Le Conseil d'État** a rappelé que l'aptitude doit être évaluée en tenant compte de l'efficacité des traitements (CE, 6 juin 2008, n°299943).
- **La loi du 6 décembre 2021** précise que les conditions de santé doivent être évaluées **individuellement**, en tenant compte des traitements ou dispositifs de compensation.
- **Les articles 225-1 et suivants du Code pénal** qui répriment les discriminations fondées sur l'Etat de santé

Malgré ces textes, les pratiques d'inaptitude automatique persistent, traduisant une méconnaissance de la maladie et un refus d'adaptation des postes.

**Thierry Nouvel, directeur général de Vaincre la Mucoviscidose précise** « *n'importe quel employeur privé qui aurait ce genre de pratique se verrait exposer à des poursuites pénales pour discrimination prévues par les articles 225-1 et suivants du Code pénal. L'Etat, déjà mauvais élève en matière d'emploi des personnes handicapées, mène une politique d'emploi discriminatoire manifestement illégale* ».

### Une exclusion d'un autre temps

En 2021, nous aurions pu croire à un changement de paradigme, avec la réforme de l'aptitude pour la Police nationale et la réserve des armées visant justement à individualiser les évaluations médicales. En 2025, les patients atteints de mucoviscidose continuent d'être systématiquement écartés, sans aucune prise en compte de leur état de santé réel ni de la possibilité d'adapter les postes.

Comment les ministères et la fonction publique de manière générale peuvent-ils incarner les valeurs de **justice, d'égalité et d'inclusion**, tout en laissant perdurer de telles discriminations en leur sein ?

### Vaincre la Mucoviscidose saisit les autorités compétentes

Face à ces injustices, Vaincre la Mucoviscidose a saisi le Défenseur des droits et un avocat spécialisé afin d'engager toutes les actions possibles, y compris devant le tribunal administratif, pour faire reconnaître le droit des personnes atteintes de mucoviscidose à intégrer la Police nationale.

L'association appelle à une révision urgente des pratiques du service médical de la Police nationale afin de garantir :

- la prise en compte de l'état de santé réel des candidats ;
- la mise en place d'aménagements de postes ;
- l'égalité de traitement entre candidats ;
- le respect des droits fondamentaux et l'application effective des lois en vigueur.

### APPEL AUX MINISTRES CONCERNÉS

Vaincre la Mucoviscidose interpelle directement **Laurent Nunez**, ministre de l'Intérieur, **Jean-Pierre Farandou**, ministre du Travail et des Solidarités, **Stéphanie Rist**, ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées et **Charlotte Parmentier-Lecocq**, ministre déléguée chargée de l'Autonomie et des Personnes handicapées et leur demande de mettre fin à ces discriminations qui n'ont que trop duré.

### Pour une réelle égalité d'accès à l'emploi

Depuis 60 ans, **Vaincre la Mucoviscidose** se bat pour que chaque patient puisse vivre, étudier, travailler et rêver comme tout citoyen.

Aujourd'hui encore, elle reste **déterminée à faire appliquer la loi** et à défendre le **droit à l'emploi des personnes vivant avec une maladie chronique**.

**Cessons ces discriminations ! Et si la puissance publique appliquait enfin les lois de la République ?**

#### Contact presse :

Pierre GERARD

[pgerard@vaincrelamuco.org](mailto:pgerard@vaincrelamuco.org)

07 52 05 34 96